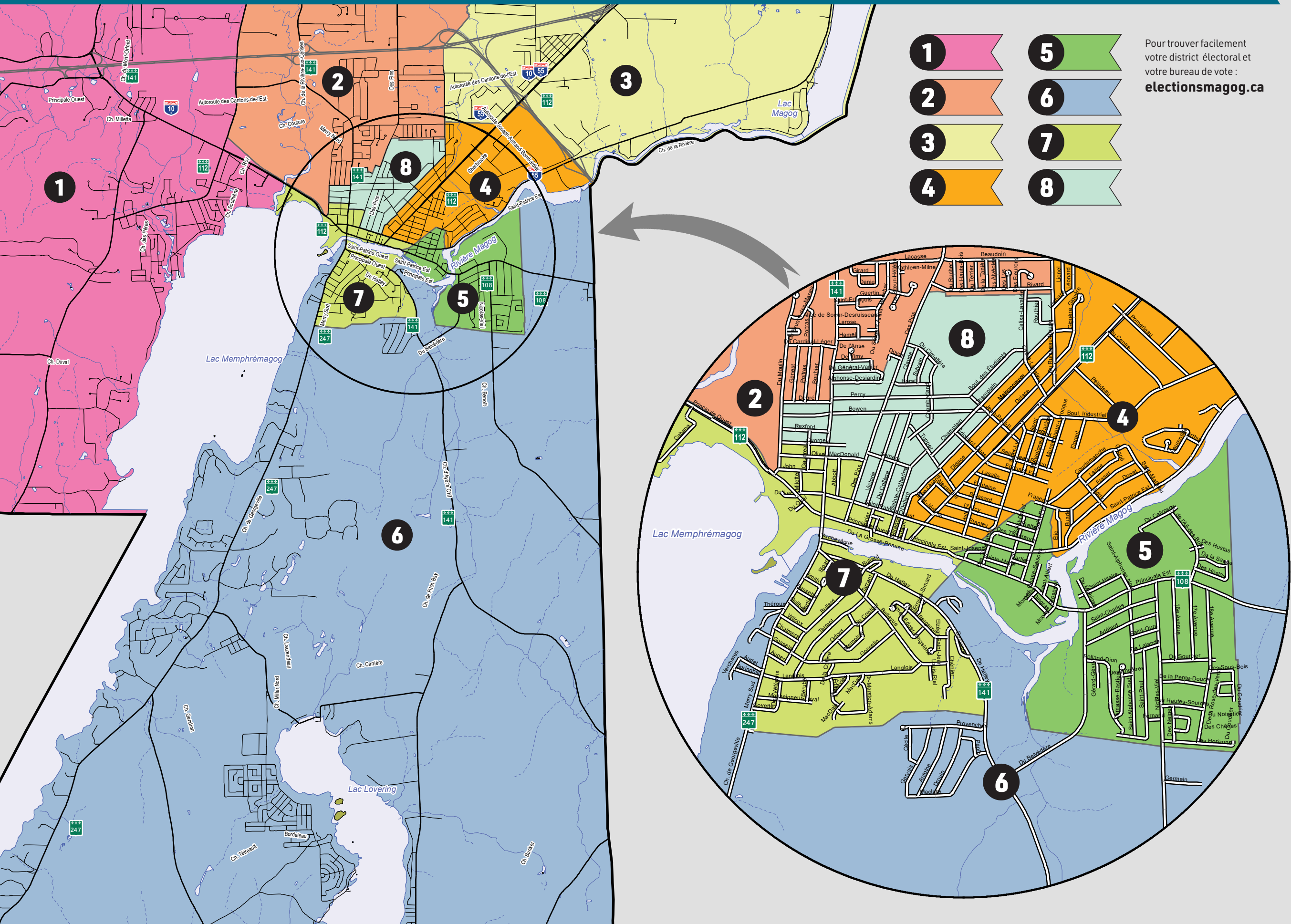


DISTRICTS ÉLECTORAUX



INFORMATION

Le bureau de la présidente d'élection
est situé à l'hôtel de ville :

7, rue Principale Est
Téléphone : 819 843-3333, poste 339

Présidente d'élection
M^{re} Marie-Pierre Gauthier

Secrétaire d'élection
M^{re} Mélanie Pelletier

electionsmagog.ca
election@ville.magog.qc.ca



Guide de l'électeur

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

SUCRÉ OU SALÉ?



Le 2 novembre, faites les
choix qui comptent vraiment.

VILLE DE
Magog

MOT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Chaque jour, nous faisons des choix – petits ou grands.

Le dimanche 2 novembre 2025, les électeurs de Magog sont appelés à faire les choix qui comptent vraiment : élire les personnes qui les représenteront au sein du conseil municipal pour les quatre prochaines années.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner tout au long du processus électoral. Vous y trouverez les renseignements essentiels, notamment sur l'inscription à la liste électorale et les différentes façons de voter.

En votant, vous participez activement à la vie démocratique de notre ville et contribuez à façonner son avenir.

Le 2 novembre, faites les choix qui comptent vraiment.

Marie-Pierre Gauthier, présidente d'élection

QUI PEUT VOTER?

Seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale de la Ville de Magog au moment de voter peuvent exercer leur droit de vote.

POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE, IL FAUT :

- Être une personne physique (les entreprises, les associations et les autres personnes morales n'ont pas le droit de vote);
- Avoir au moins 18 ans le 2 novembre 2025;
- Posséder la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025;
- Être domicilié à Magog le 2 novembre 2025 et demeurer au Québec depuis le 2 mai 2025;
- À défaut d'être domicilié à Magog, être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Magog depuis au moins le 18 septembre 2025.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont le droit d'être inscrits sur la liste électorale peuvent voter, s'ils ont transmis une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas applicable. La demande doit avoir été reçue, par courriel ou par la poste, par la présidente d'élection au plus tard le vendredi 3 octobre 2025, ou remise en personne à la Commission de révision au plus tard le samedi 18 octobre 2025.

La liste électorale pourra être consultée à compter du 3 octobre 2025.

PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES AU MOMENT DU VOTE OU POUR LA COMMISSION DE RÉVISION

- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire ou permis probatoire du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes.

* La carte de citoyen de Magog n'est **PAS** reconnue comme une pièce d'identité valide pour les fins de l'élection municipale.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Les résultats du scrutin seront annoncés par la présidente d'élection le dimanche 2 novembre 2025 dès que le recensement des votes sera terminé, vers 21 h.

Il sera possible de suivre le dévoilement des résultats en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog de même qu'à la télévision (NousTV Magog | HD 555 / Epico 100).

CANDIDATS

Vous songez à vous présenter comme candidat aux élections municipales ?

Toute personne qui peut être inscrite sur la liste électorale de la Ville et qui réside à Magog au moment du dépôt de sa candidature est éligible. Pour poser votre candidature, vous devez produire une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection entre les vendredis 19 septembre et 3 octobre 2025, entre 8 h et 16 h 30.

BESOIN DE PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

[À propos de votre candidature](#)

Bureau de la présidente d'élection : 819 843-3333, poste 332

[À propos du financement politique ou du contrôle des dépenses électorales](#)

Direction trésorerie et finances : 819 843-3333, poste 355

COMMISSION DE RÉVISION Révision de la liste électorale

Au début du mois d'octobre, vous recevrez un avis dont les informations proviennent de la liste électorale du Directeur général des élections du Québec.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale, vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande d'inscription et pouvoir voter. Votre conjoint, un membre de votre famille ou une personne qui habite avec vous peut également faire cette demande pour vous.

Si une erreur apparaît à la liste électorale ou si votre nom y apparaît alors qu'il ne devrait pas s'y trouver, vous pouvez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande pertinente à votre situation (correction ou radiation).

OÙ ET QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

Hôtel de ville (porte 44) – 7, rue Principale Est

Mardi 14 octobre	10 h à 13 h	14 h 30 à 17 h 30
Jeu 16 octobre	10 h à 13 h	14 h 30 à 20 h
Samedi 18 octobre	10 h à 13 h	14 h 30 à 17 h 30

NOUVEAUTÉ

Les demandes de révision pourront être présentées par visioconférence. Pour la prise d'un rendez-vous virtuel, balayez le code suivant.



DATES À RETENIR

19 SEPT.	Premier jour pour déposer une déclaration de candidature
3 OCT. - 16 h 30	Dernier jour pour déposer une déclaration de candidature
11 OCT.	Envoi dans chaque foyer d'un avis d'inscription (ou non) sur la liste électorale et de la carte de rappel du vote
14, 16 ET 18 OCT.	Commission de révision (inscription, correction, radiation à la liste électorale)
23 AU 31 OCT.	Vote par correspondance
24 OCT.	Vote au bureau de la présidente d'élection
25 AU 29 OCT.	Vote itinérant et vote au domicile de l'électeur
26 OCT.	Vote par anticipation
2 NOV.	Scrutin général et Électeurs en herbe

JE VOTE

AVANT LE JOUR DU SCRUTIN

PAR CORRESPONDANCE POUR L'ÉLECTEUR NON DOMICILIÉ

Tout électeur qui n'est pas domicilié peut faire la demande de voter par correspondance.

La demande de vote par correspondance doit être reçue au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 18 octobre 2025.

Elle peut être transmise :

Par la poste : Hôtel de ville – 7, rue Principale Est, Magog (Qc) J1X 1Y4

Par courriel : election@ville.magog.qc.ca



Du jeudi 23 octobre au vendredi 31 octobre 2025

Si vous avez déjà fait la demande pour une élection municipale antérieure, cette inscription demeure en vigueur et vous recevrez votre trousse d'électeur par la poste.

Les documents exigés pour l'exercice de votre vote par correspondance doivent être reçus au bureau de la présidente d'élection **AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2025, 16 H 30.**

NOUVEAUTÉ

AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Tous les districts : **Hôtel de ville (porte 44)**
7, rue Principale Est



Vendredi 24 octobre 2025 – 13 h à 20 h

Notez qu'il n'y aura que deux bureaux de vote pour l'ensemble des districts. Il est possible que l'attente soit plus longue.

VOTE ITINÉRANT

District 1	Maison des aînés et alternative de Magog
District 2	Résidence Memphrémagog
District 4	Le Renaissance Magog
District 5	Accueil Notre-Dame Résidence Sainte-Marguerite-Marie
District 7	CIUSSS de l'Estrie - CHUS de Memphrémagog Résidence Saint-Patrice
District 8	Havre des Cantons Les Jardins Pinecroft Les Jardins de Magog

Toute personne admissible, inscrite sur la liste électorale à titre de personne domiciliée dans l'un de ces centres, peut demander de voter au bureau de vote itinérant qui s'y déplacera. La date choisie pour le vote itinérant sera communiquée aux responsables de chaque centre.

NOUVEAUTÉ

AU DOMICILE DE L'ÉLECTEUR



Si une personne n'est pas en mesure de se déplacer pour des raisons de santé, il lui est possible de voter par anticipation à son domicile. La personne concernée, ou son proche aidant, doit en faire la demande **AU PLUS TARD LE SAMEDI 18 OCTOBRE.**

Par téléphone : 819 843-3333 poste #339
Par courriel : election@ville.magog.qc.ca

Du samedi 25 octobre au mercredi 29 octobre 2025
Sur rendez-vous, pour les personnes admissibles

Le proche aidant peut aussi voter à domicile au même moment, s'il est inscrit sur la liste électorale dans le même district que la personne à qui il offre du soutien.

PAR ANTICIPATION

Tous les districts : **École secondaire de la Ruche**
1255, boulevard des Étudiants

JE VOTE

LE JOUR DU SCRUTIN

Dimanche 2 novembre 2025 – 10 h à 20 h

District 1

Église Saint-Patrice (sous-sol) 115, rue Merry Nord

District 2

École secondaire de la Ruche 1255, boulevard des Étudiants

District 3

Église Saint-Jean-Bosco (sous-sol) 900, rue Sherbrooke

District 4

Centre d'éducation des adultes des Sommets 350, rue Saint-David

District 5

Centre d'éducation des adultes des Sommets 350, rue Saint-David

District 6

École primaire Brassard-Saint-Patrice (Pavillon Saint-Patrice) 265, rue Saint-Patrice Ouest

District 7

Église Saint-Jean-Bosco (sous-sol) 900, rue Sherbrooke

District 8

École secondaire de la Ruche 1255, boulevard des Étudiants

Voir la carte des districts électoraux disponible au verso.

NOUVEAUTÉ

ÉLECTEURS EN HERBE (3 À 12 ANS)

Le 2 novembre 2025, les enfants pourront participer au programme Électeurs en herbe et se plonger au cœur d'une simulation électorale! Ils pourront voter sur une question spécialement conçue pour eux.

Une belle façon de s'initier à l'exercice du droit de vote en accompagnant son parent le jour des élections.

Les petits bureaux de vote s'adressent particulièrement aux enfants de 3 à 12 ans, mais sont ouverts à tous les jeunes de moins de 18 ans qui veulent s'initier au processus électoral.

